

Madame/Monsieur :

Parent(s) de

Classe demandée:

1- LES FRAIS DE SCOLARITE

Afin de déterminer votre tarif, il faut calculer votre quotient familial. Pour cela vous aurez besoin de votre avis d'imposition 2020 (sur les revenus 2019) et du nombre de parts fiscales de votre foyer. Effectuez ensuite le calcul suivant :

Quotient familial = Revenu fiscal de référence 2020 / nombre de parts fiscales

TARIF	QUOTIENT FAMILIAL	MONTANT SCOLARITE SUR 10 MOIS	VOTRE SITUATION (cochez la case correspondante)
TARIF A*	Moins de 6 000€	28€ / mois	
TARIF B	Entre 6 000€ & 12 000€	33€ / mois	
TARIF C	Entre 12 000€ & 18 000€	38€ / mois	
TARIF D	Entre 18 000€ & 24 000€	43€ / mois	
TARIF E	Plus de 24 000€	48€ / mois	

En cochant la case correspondant à votre situation, vous vous engagez à verser cette contribution au collège St Gabriel pour l'année 2020-2021.

* A SAVOIR : En cochant le tarif A, vous vous engagez également à demander et renvoyer un dossier de bourse au mois de Septembre 2020, suivant le barème des impôts. Sans dossier reçu pour le 19 Septembre 2020 ou si le dossier n'est pas accepté, votre contribution passera au tarif B.

2- LA CONTRIBUTION DIOCESAINE

Elle est obligatoire de solidarité et s'élève à **2€ / mois**. Elle s'ajoute à la scolarité de votre enfant afin de faire vivre les établissements d'enseignement catholique.

3- LA RESTAURATION

L'inscription à la cantine est prise pour **l'année scolaire entière**.

En signant cet engagement, vous avez pris note que l'inscription est définitive, elle sera validée le jour de la rentrée et vous engage financièrement. Vous avez également pris connaissance des tarifs servant de base de calcul :

- Demi-pension 4 / semaine = **4,50 €** le repas
- Demi-pension 2 ou 3 repas / semaine = **4,95 €** le repas
- Externe = **5,90 €** le repas, à régler à l'avance auprès de Mme FIOLET, au secrétariat du collège.

4- LES MODALITES DE PAIEMENT

Plusieurs options s'offrent à vous (cochez la case de votre choix) :

Paiement par chèque, espèces ou par carte bancaire

En 1 fois

en 4 fois

Paiement par prélèvement automatique (merci de joindre un RIB) : 10 prélèvements seront effectués à partir du 05 des mois **d'Octobre à Juillet inclus**. Le 1^{er} prélèvement d'octobre sera de **90€**, le montant des autres prélèvements correspondra au solde de la facture divisé par 9.

N'oubliez pas de compléter l'encadré ci-dessous si vous choisissez le prélèvement automatique

NOM ET PRENOM DU DEBITEUR :

ADRESSE :

COMPTE BANCAIRE IBAN A DEBITER :

CODE BIC :

NOM ET ADRESSE POSTALE DE LA BANQUE :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez A.T.G. EIC sis 27 rue du Dragon CS 90279 à Tourcoing, identifié ICS sous le numéro FR08ZZZ454699, à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte conformément aux instructions de A.T.G. EIC sis à Tourcoing CEDEX.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. En cas de prélèvement non autorisé, cette demande doit être présentée sans tarder et au plus tard dans les 13 mois. **Paiement récurrent / répétitif** ☒

Date et Signature(s) (précédées de la mention *lu et approuvé*) :



5- FRAIS D'INSCRIPTION

Un règlement de 30€ pour confirmer la demande d'inscription. Déduction sur la facture annuelle de l'année 2021-2022.

6- PRESTATIONS SCOLAIRES OBLIGATOIRES

- **MANUELS SCOLAIRES** : le prêt des manuels scolaires est gratuit. Le collège St Gabriel fourni, en début d'année, les manuels scolaires nécessaires à l'enseignement Un dépôt de garantie de **30 euros** sera facturé sur la facture 2021-2022. Il vous sera remboursé à la fin de la scolarité à Saint Gabriel. En cas de perte, de dégradation ou de vol, les manuels seront facturés à la famille ainsi que les documents empruntés gratuitement au CDI.
- En cas de perte, de dégradation du carnet de liaison, la somme de 10€ sera demandée pour un nouveau carnet.
- Il est à prévoir un budget pour les sorties pédagogiques de l'année scolaire. Celles-ci sont obligatoires car elles participent à l'apprentissage de votre enfant. Chaque sortie vous sera annoncée par une circulaire détaillant le lieu, le but et le programme. Le montant sera étudié au plus juste afin de faciliter la participation de tous.

7- PRESTATIONS SCOLAIRES FACULTATIVES

- L'Association Sportive (AS) : 2€ par activité
- L'Apel : 16.00 € par an pour l'ainé, 3.50 € pour les autres enfants inscrits dans le groupe EIC.
- Pastorale : 15.00 € par an (préparation au baptême, première communion, profession de foi).

8- ACTIVITÉS, SORTIES PÉDAGOGIQUES, VOYAGES DE CLASSE

- Une participation financière à diverses activités, sorties pédagogiques ou voyages de classe :
 - **65.00 €** pour les 6^{ème}
 - **55.00 €** pour les 5^{ème}
 - Pour les 4^{ème} / 3^{ème}, les coûts sont trop importants pour être intégrés. Les modalités seront expliquées par circulaire aux parents concernés. Les coûts sont calculés au plus juste, des demandes de subventions éventuelles et actions sont entreprises afin de réduire le coût supporté par les familles.

9- IMPAYES

L'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées.

En outre, en cas d'impayés, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année suivante.

